

*SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL*
Le mercredi 11 novembre 2015 à 10h
À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel
1890, rue Principale, Duhamel

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renoncement au paiement de la rémunération des élus à l'Assemblée spéciale
4. Annulation des frais d'infraction pour les abris temporaires
5. Formation d'un comité d'étude à la règlementation pour les abris d'autos et bâtiments secondaires
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

À une assemblée extraordinaire tenue le 11 novembre 2015 à 10h à la salle communautaire du Centre communautaire:

Sont présents:

Messieurs Gaëtan Lalande
Daniel Berthiaume
Michel Longtin
Noël Picard
Gilles Payer

Absents:

Madame Doris Larose

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Diné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

1. 15-11-17885 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 10h35.

2. 15-11-17886 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en modifiant le point numéro 4 pour le point numéro 5 et vice-versa.

Adoptée.

3. 15-11-17887 Renoncement au paiement de la rémunération des élus à l'Assemblée spéciale

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération pour la tenue de l'Assemblée spéciale.

Adoptée.

4. 15-11-17888 Formation d'un comité d'étude à la réglementation pour les abris hivernaux et bâtiments secondaires et pénalités générales

CONSIDÉRANT QUE le Conseil veut revoir le règlement sur les abris temporaires et bâtiments secondaires et les pénalités générales;

Il est **résolu** à l'unanimité

De former un comité composé d'élus afin d'étudier la réglementation sur les abris temporaires et bâtiments secondaires et les frais de pénalités générales.

Adoptée.

5. 15-11-17889 Suspension des constats d'infraction émis sur les roulottes, nuisance et abris temporaires

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire avoir une vue d'ensemble de la problématique des abris hivernales et secondaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite réviser l'article sur les pénalités générales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil sur la requête n'est pas un désaveu envers les employés;

Il est **résolu** à l'unanimité

De demander au procureur de suspendre temporairement des constats d'infraction émis depuis le 31 août 2015 sur les sujets précités ci-hauts.

Monsieur le maire bénéficie de son droit de veto sur la présente résolution. En conséquence, cette dernière est soumise à nouveau au Conseil pour approbation.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. 15-11-17890 Fermeture d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 11h25.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale